

INQUIETUDE SUR LES MOYENS ALLOUÉS AU COLLÈGE

Lundi 15 juin une délégation composée de Mmes Bervas, Lacouture et Sohier et MM. Levesque et Merchier, professeur(e)s au collège ainsi que M. Cagnon, parent d'élève (FCPE), tou(te)s représentant(e)s élu(e)s au Conseil d'Administration, ont été reçus par l'Inspection d'Académie. Ils souhaitent faire part de leur inquiétude quant à la Dotation Horaire Globale (DHG voir encadré) proposée au collège.

Déjà l'an passé il a fallu attendre le dernier moment pour apprendre que nous aurions bien 6 classes de 6^{ème}. **Mais avec seulement 27 heures pour la dernière classe au lieu des 29 attendues.** Ce dans un contexte de diminution régulière des moyens.

Cette année la première proposition qui a été faite fin janvier ne prévoit que 5 classes de 5^{ème} pour la rentrée 2020 alors que nous avons 6 classes de 6^{ème} regroupant 160 élèves. **32 élèves par classes l'an prochain ?**

Le collège, par la voix de Mme Patris, avait immédiatement fait part de son incompréhension devant cette proposition et en l'absence de réponse, les enseignants ont donc réclamé cette entrevue pour mieux comprendre la situation. Voilà les éléments que nous avons recueillis :

- Le nombre de 30 élèves par classe n'est qu'une cible et rien n'empêche d'en avoir plus.
- Les trois heures "d'autonomie" par classe sont une largesse de l'administration mais pas une obligation. Notons que les textes réglementaires sont plus précis.
- Les services de l'institution sont dans une démarche de dialogue avec les établissements. Donc rien n'est figé.
- L'enveloppe globale pour le département qui connaît une forte croissance démographique est contrainte. Tant que les effectifs finaux des établissements ne sont pas arrêtés le dialogue se poursuit mais les établissements auront une réponse définitive fin juin début juillet.
- Seul aspect "positif", il semble que des heures de devoirs faits accordées cette année et non utilisées pour cause de COVID seront rebasculées sur la rentrée pour faire de la remise à niveau.

Nous sommes donc dans une situation difficile puisque nous devons préparer une répartition horaire pour l'an prochain sans connaître le nombre total d'heures à répartir. Nous ne pouvons même pas travailler en faisant le pari de 6 classes de 5^{ème} puisque nous pourrions très bien n'obtenir que les 26 heures d'enseignement obligatoire pour cette 6^{ème} classe, privant ainsi nos enfants de 3 heures de travail en demi-groupe par semaine.

Si cette situation n'évolue pas vos représentants FCPE ne pourront donc pas voter positivement la répartition des heures qui sera proposée au Conseil d'Administration du 25 juin prochain. Sans préjuger de la suite...

Dotation Horaire Globale (DHG) : Il s'agit du nombre d'heures d'enseignement financées par l'état et allouées au collège. Elle doit permettre d'assurer les enseignements obligatoires (26 heures par classe) + 3 heures "d'autonomie" soit 29 heures par classe. Elle intègre aussi des heures supplémentaires dites "statutaires". Les 3 heures "d'autonomie" permettent en particulier de mettre en place des enseignements en groupe. Les textes réglementaires (Arrêté du 16-6-2017 - J.O. du 18-6-2017) précisent :

Art. 6 Outre la dotation horaire correspondant aux enseignements obligatoires, une dotation horaire, sur la base de trois heures par semaine et par division, est mise à la disposition des établissements qui en arrêtent l'emploi conformément à l'article D. 332-5 du code de l'éducation et dans les conditions prévues aux II et III de l'article D. 332-4.

« Cette dotation horaire attribuée à l'établissement lui permet de favoriser le travail en groupes à effectifs réduits et les interventions conjointes de plusieurs enseignants. En outre, elle peut être utilisée pour proposer un ou plusieurs enseignements facultatifs. »